

SITUATION SOCIALE

Analyses des inégalités territoriales



HAUTE-NORMANDIE

L'ouvrage publié chez Masson en 2010 intitulé « *Inégalités socio-sanitaires en France, de la région au canton* » illustre le profond morcellement de la France au niveau social. Et si des différences étaient relevées entre les régions, des écarts encore plus importants étaient retrouvés au sein d'une même région. La Haute-Normandie ne faisait pas exception bien au contraire. Les zones situées à l'ouest d'un axe Fécamp-Évreux ressortaient comme des territoires très fragilisés socialement à l'inverse des cantons des centres urbains et des cantons du nord et de l'est de la région. Des travaux plus récents sur d'autres unités géographiques que le canton allaient dans le même sens et soulignaient une forte hétérogénéité des populations qui composent la Haute-Normandie. La mise en place de la *Plateforme sanitaire et sociale* (PF2S) permettra, à travers l'utilisation d'un nombre croissant d'indicateurs pertinents recueillis auprès d'un grand nombre de partenaires, d'enrichir les productions. Ils affineront les diagnostics d'alors, tant dans la détermination des caractéristiques populationnelles que dans le contour des territoires retenus. Ce document s'inscrit dans cette dynamique à la fois dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et dans la Stratégie nationale de santé, tout particulièrement autour des inégalités sociales et territoriales de santé.

La première partie de ce document présente la situation des départements et des arrondissements haut-normands au regard de ceux des autres régions. La deuxième partie, grâce à une analyse menée sur un niveau territorial plus fin (le canton), rend compte des fortes inégalités territoriales et sociales qui apparaissent au sein de la région. Elle met en exergue les disparités entre les zones urbaines et leur périphérie ainsi que les spécificités des principales villes et des zones rurales. Enfin, la dernière analyse porte sur un échelon encore plus fin à travers les quartiers des treize communes les plus peuplées de la Haute-Normandie.

Quelques exemples avant de prendre connaissance du document sont à souligner ; ils illustrent la diversité au sein de la région en termes de niveau social. La Haute-Normandie est marquée par une forte proportion d'ouvriers, surtout dans le nord et dans le quart sud-ouest. Les cadres et les actifs occupant une profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire sont plus nombreux dans l'arrondissement de Rouen. Les agriculteurs quant à eux sont surtout présents dans l'arrondissement de Dieppe. Ces différences en termes de structure socioprofessionnelle se traduisent assez logiquement par des différences de revenus. De fortes inégalités se retrouvent également concernant l'accès à l'emploi, le taux de chômage étant particulièrement élevé en Seine-Maritime, notamment dans la zone d'emploi du Havre. Enfin, la Haute-Normandie présente le cinquième taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) le plus élevé des régions ; elle se place même au deuxième rang en ce qui concerne les familles monoparentales pour l'attribution du RSA majoré. Ce sont les populations des grandes villes qui perçoivent davantage les prestations de nature sociale et familiale.

La Haute-Normandie présente une forte diversité en termes de niveau social ; elle est globalement mal placée parmi l'ensemble des régions de l'Hexagone. Ce document a pour objet de permettre aux décideurs, quel que soit leur niveau géographique d'intervention, une aide à la priorisation de leurs politiques. De façon plus générale, il constitue un élément de connaissance pour l'ensemble de la population.

CONTEXTE P. 1

SITUATION AU REGARD
DU NIVEAU NATIONAL

LES DÉPARTEMENTS P. 2

LES ARRONDISSEMENTS P. 3

SITUATION AU SEIN
DE LA RÉGION

LES CANTONS P. 4

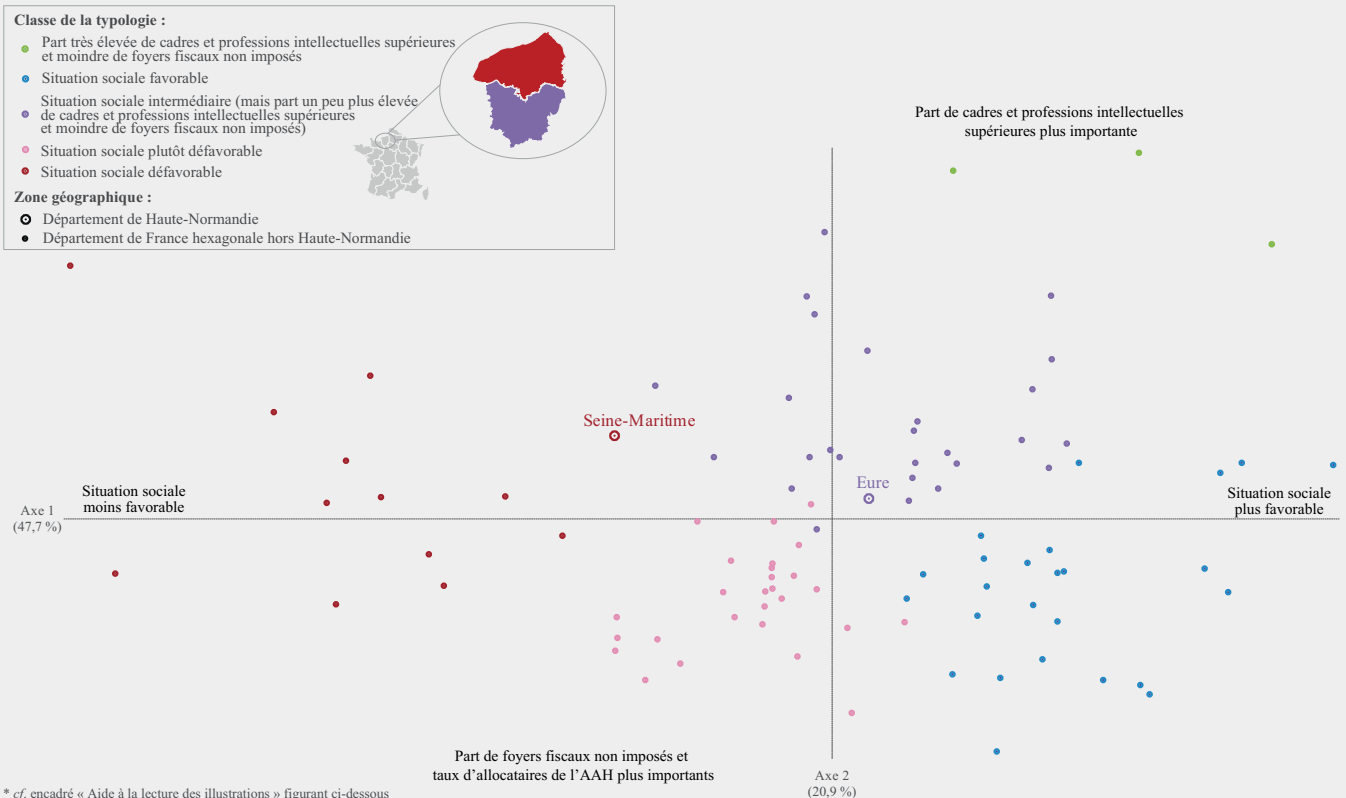
LES QUARTIERS DES VILLES
LES PLUS PEUPLÉES P. 6

SYNTHÈSE P. 8

SITUATION AU REGARD DU NIVEAU NATIONAL

LES DÉPARTEMENTS

Typologie sociale* des départements de la France hexagonale



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee, ministère de l'Économie et des Finances - DGFIP, RPLS

Exploitation OR2S

La Seine-Maritime dans une situation sociale parmi les moins favorables des départements hexagonaux...

Réalisée sur quatre-vingt-seize départements, une typologie sociale¹ permet de situer les départements de Haute-Normandie en regard de ceux du reste de l'Hexagone.

Le découpage en cinq classes retenue permet d'identifier un groupe de quatorze départements, concentrant un peu plus d'un cinquième de la population de France hexagonale au recensement de 2011, qui présentent les caractéristiques sociales les plus défavorables. Il comprend un des deux départements haut-normands : la Seine-Maritime. Si les départements de cette classe présentent globalement des caractéristiques sociales défavorables, ceux situés les plus à gauche sur l'illustration ci-dessus sont dans la situation la plus défavorable. Aussi, la Seine-Maritime est le département qui présente la situation sociale la moins défavorable de cette classe. Les treize autres départements sont, soit situés dans le nord de la France (départements du Nord - Pas-de-Calais, deux de Picardie et deux de Champagne-Ardenne), soit situés au niveau du pourtour méditerranéen. Cette classe est particulièrement marquée par des taux importants d'allocataires, notamment du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de soutien familial (ASF) et des prestations logement, un taux élevé de chômage et une fécondité des jeunes femmes de 12-20 ans relativement importante.

Une deuxième classe, regroupant vingt-sept départements, mais aucun de Haute-Normandie (concentrant 16 % de la population française), présente des caractéristiques sociales qui ont tendance à être également défavorables, mais dans une moindre mesure que celles relevées pour la première classe.

...l'Eure dans une situation intermédiaire...

L'Eure appartient à la troisième classe. Celle-ci regroupe vingt-sept départements et concentre 38 % de la population hexagonale. Elle présente une situation sociale intermédiaire, globalement plus favorable que celle des deux classes mentionnées précédemment. Ainsi, l'Eure se situe dans une position moyenne au regard de l'ensemble des départements hexagonaux, telle qu'illustrée sur le graphique ci-dessus. Les autres départements de cette classe sont majoritairement situés dans le Bassin parisien et sont, pour partie, ceux abritant les chefs-lieux régionaux et les centres universitaires.

...et donc aucun département haut-normand dans une situation sociale favorable

Deux autres classes regroupent des départements qui présentent une situation sociale favorable. Pour l'une, composée de vingt-cinq départements concentrant 16 % de la population hexagonale, les différents indicateurs sociaux la placent dans une situation avantageuse. La dernière classe est constituée de trois départements franciliens (Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines). Elle concentre 8 % de la population et se distingue par une part importante de cadres et professions intellectuelles supérieures et une plus faible proportion de foyers fiscaux non imposés et un moindre taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH). La densité de logements sociaux a également tendance à y être plus élevée.

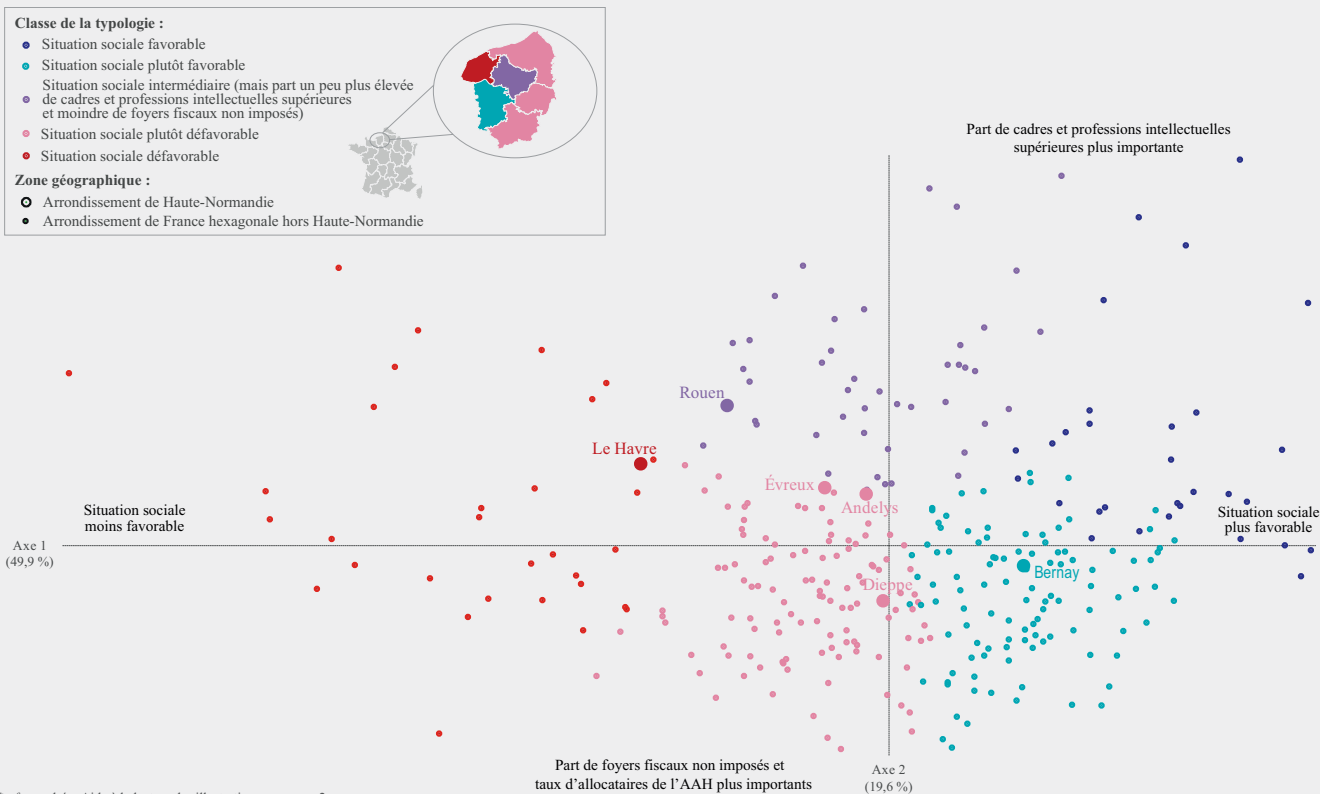
Aide à la lecture des illustrations : les illustrations figurant sur cette page et la page ci-contre correspondent au plan factoriel 1-2 d'analyses en correspondance principale (ACP) réalisées respectivement au niveau des départements et des arrondissements de France hexagonale à partir de quatorze indicateurs (cf. page 4). Chaque point correspond à un département (illustration en page 2) ou à un arrondissement (illustration en page 3), les deux départements ou les six arrondissements haut-normands (selon l'illustration considérée) étant identifiés par leur nom et avec un point de taille plus importante. À partir des ACP réalisées, des typologies sociales en cinq classes ont été définies, un code couleur a été attribué à chaque classe. Aussi chaque point (département ou arrondissement) apparaît dans la couleur de sa classe. Le premier axe (horizontal) est corrélé à dix des quatorze indicateurs utilisés pour déterminer les typologies, les quatre autres étant corrélés au deuxième axe (vertical). Plus le point est situé à gauche du plan factoriel, plus il correspond à une situation sociale défavorable (axe 1) et, de manière encore plus marquée, pour ceux situés en bas du graphique (axe 2 ; part de foyers fiscaux non imposés sur le revenu et taux d'allocataires qui ont tendance à être plus importants et, à l'inverse, part plus faible de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs ayant un emploi). Ainsi, les départements ou arrondissements situés en bas à gauche sont ceux qui présentent la situation sociale la plus défavorable et ceux situés le plus à droite la situation la plus favorable.

¹ Cf. encadré « Indicateurs représentés graphiquement et utilisés pour effectuer les typologies » en page 4.

SITUATION AU REGARD DU NIVEAU NATIONAL

LES ARRONDISSEMENTS

Typologie sociale* des arrondissements de la France hexagonale



* cf. encadré « Aide à la lecture des illustrations » en page 2

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee, ministère de l'Économie et des Finances - DGFIP, RPLS

Exploitation OR2S

Une situation contrastée mais globalement défavorable en Seine-Maritime

L'analyse menée au niveau de l'ensemble des arrondissements de la France hexagonale permet d'affiner les constats établis au niveau départemental. Ainsi, si la Seine-Maritime présente une situation sociale défavorable, l'analyse réalisée à ce second échelon géographique permet de hiérarchiser la situation au sein du département. En effet, chacun des trois arrondissements de Seine-Maritime appartient à une classe différente.

Rouen, appartenant à la classe qui présente une situation sociale intermédiaire, est l'arrondissement de ce département qui est dans la situation sociale la moins défavorable. Cette classe, aux caractéristiques sociales « intermédiaires » au regard de l'Hexagone, est marquée par une proportion moindre de foyers fiscaux non imposés sur le revenu et plus importante de cadres et professions intellectuelles supérieures (à l'instar de la plupart des arrondissements des grandes villes de France qui composent cette classe). Il est à noter que l'arrondissement de Rouen est un de ceux qui présente la « moins bonne » situation sociale au sein de la classe (représenté à l'extrémité gauche du nuage de points illustrant la composition de cette classe -cf. illustration ci-dessus).

L'arrondissement de Dieppe appartient à la classe qui présente des indicateurs sociaux plutôt défavorables au regard de l'ensemble des arrondissements de l'Hexagone. Au sein de cette classe, il fait cependant partie de ceux qui présentent la situation la plus favorisée (situé graphiquement le plus à droite du nuage de points représentant cette classe). Outre l'arrondissement de Dieppe, cette classe regroupe des arrondissements géographiquement voisins situés près du littoral de la Manche dans les régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Basse-Normandie ainsi que quelques arrondissements plus à l'intérieur des terres (Somme, Oise, Orne). Les autres arrondissements de cette classe se répartissent pour la moitié nord de l'Hexagone, dans les départements ruraux du centre et du nord-est de la France et pour la moitié sud, autour du Massif central, le long de la côte méditerranéenne et dans la partie septentrionale du Limousin.

L'arrondissement du Havre est le seul de la région à appartenir à la classe présentant les caractéristiques sociales les plus défavorables de l'ensemble de la France. Cependant, après celui d'Amiens, il est le deuxième arrondissement se situant le plus à droite du nuage de points de cette classe (cf. illustration). Il présente donc une situation moins défavorable que les autres arrondissements de sa classe. Il se démarque ainsi avec une part de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs occupés un peu plus importante et, à l'opposé, une part de foyers fiscaux non imposés sur le revenu moindre. Les autres arrondissements de cette classe sont localisés principalement, dans le nord de la France, le long de la frontière belge et dans le nord de l'Aisne, et sur le pourtour méditerranéen.

Des différences entre les arrondissements davantage marquées dans l'Eure

Les arrondissements d'Évreux et des Andelys appartiennent à la classe présentant une situation sociale plutôt défavorable au regard de l'ensemble des arrondissements hexagonaux. À l'intérieur de cette classe, ils font pourtant partie de ceux qui présentent une situation un peu moins défavorable, avec davantage de cadres et professions intellectuelles supérieures et moins de foyers fiscaux non imposés sur le revenu. Ainsi, tout l'est de la région Haute-Normandie affiche des caractéristiques sociales proches de la moyenne, mais toutefois plutôt défavorables par rapport à celles observées sur l'ensemble des arrondissements hexagonaux. L'arrondissement de Bernay est quant à lui classé parmi les arrondissements présentant une situation sociale plutôt favorable. Les arrondissements de cette classe sont principalement situés dans le nord-ouest de la France, dans le sud de l'Aquitaine, dans le Massif central et le centre-est de la France.

SITUATION AU SEIN DE LA RÉGION

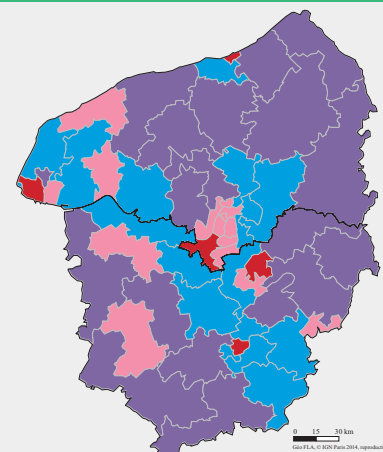
LES CANTONS²

La typologie sociale réalisée sur les 56 cantons haut-normands rend compte des fortes inégalités territoriales et sociales qui apparaissent en région et met en exergue les spécificités qui peuvent exister entre les principales villes et les zones rurales. L'échelon cantonal permet d'isoler les quatre villes les plus peuplées de Haute-Normandie (chaque ville formant à elle seule un canton). Ces quatre principales villes (Le Havre, Rouen, Évreux et Dieppe) se trouvent, à travers la typologie ici partitionnée en quatre classes, dans les deux classes présentant les caractéristiques sociales les plus défavorables. La ville de Rouen enregistre toutefois des indicateurs sociaux moins défavorables que les trois autres villes. La situation sociale au sein même de ces villes est cependant plus contrastée, comme l'illustre la typologie réalisée au niveau des quartiers (cf. page 6).

Outre la situation spécifique des quatre villes les plus peuplées, le profil social de la région est très hétérogène. En Haute-Normandie comme en France, les territoires qui cumulent les désavantages sociaux sont majoritairement concentrés dans les pôles urbains (Dieppe, Le Havre, Évreux, Rouen, Elbeuf, Louviers - Val-de-Reuil, Vernon, Bernay, Pont-Audemer, Bolbec, Fécamp). Exception faite des cantons localisés autour de celui de Bernay, les cantons situés dans la couronne de ces pôles urbains se trouvent, à l'inverse, dans la situation sociale la plus favorable. C'est par exemple le cas des cantons d'Offranville près de Dieppe, de Bois-Guillaume près de Rouen ou encore de Gravigny près d'Évreux.

En dehors des cantons de Dieppe, d'Offranville et de Bernay, cette zone géographique où se côtoient cantons urbains défavorisés et cantons périurbains favorisés forme un axe qui traverse la Haute-Normandie du nord-ouest au sud-est, allant du canton d'Octeville-sur-Mer à celui de Saint-André de l'Eure. De part et d'autre de cet axe, les cantons ruraux sont dans une situation sociale intermédiaire par rapport au niveau régional.

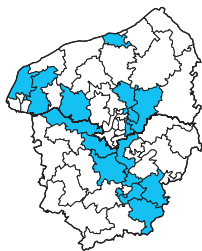
Typologie sociale des cantons haut-normands



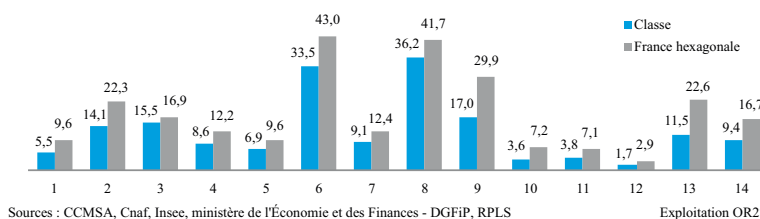
Nombre de cantons	Part de la population (RP 2011)
17	22,8
19	31,9
15	28,6
5	16,7

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee, ministère de l'Économie et des Finances - DGFIP, RPLS Exploitation OR2S

Situation sociale favorable



17 cantons regroupant 419 174 habitants, soit 22,8 % de la population régionale³



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee, ministère de l'Économie et des Finances - DGFIP, RPLS

Exploitation OR2S

Composée de cantons situés en périphérie des grands pôles urbains haut-normands, cette classe regroupe des territoires aux caractéristiques sociales les plus favorables avec des indicateurs souvent meilleurs que ceux observés au niveau national.

Outre le fait de présenter la situation sociale la plus favorable de la région, les différents cantons qui composent cette classe enregistrent des indicateurs sociaux qui sont souvent meilleurs que ceux observés en France hexagonale. C'est notamment le cas au sujet des foyers fiscaux non imposés sur le revenu qui concernent 33,5 % de la population résidant au sein de ces cantons contre 43,0 % en France hexagonale (43,2 % en Haute-Normandie). La part d'allocataires dépendant de 50 % à 100 % des prestations est moindre que celle observée aux niveaux national et régional (17,0 % contre respectivement 29,9 % et 30,0 %). De même, les cantons de cette classe enregistrent un taux d'allocataires percevant des prestations logement, une part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans ou encore une densité de logements sociaux nettement moins importants qu'en France hexagonale et qu'en Haute-Normandie. Par contre, les cadres et professions intellectuelles supérieures ayant un emploi sont moins nombreux (15,5 % qu'au niveau national (16,9 %) - ils restent néanmoins plus représentés qu'au sein de la région (12,7%). En effet, douze des dix-sept cantons de cette classe enregistrent une proportion plus faible que celle observée dans l'Hexagone ; pour six d'entre eux, cette proportion est, de surcroît, inférieure à celle relevée en Haute-Normandie (Notre-Dame-de-Gravenchon, Saint-André de l'Eure, Bourg-Achard, Saint-Romain-de-Colbosc, Le Neubourg et Pont-de-l'Arche). Le canton de Sainte-Adresse occupe une position particulière au sein de cette classe : sa proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs occupés y est, à l'inverse, extrêmement élevée (36,1 %).

Indicateurs représentés graphiquement et utilisés pour effectuer les typologies

Quatorze indicateurs, sélectionnés parmi près de soixante-dix indicateurs du domaine social, ont permis de définir les typologies présentées dans ce document aux niveaux des départements, arrondissements et cantons. Ils ont fait l'objet d'une représentation graphique dans cette double page. Figure ci-dessous la correspondance entre le numéro présenté dans les graphiques et le libellé de l'indicateur.

- 1 : taux de fécondité des femmes de 12-20 ans en 2006-2012 (‰) - Insee
- 2 : part des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2011 (%) - Insee
- 3 : part des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs occupés au 1^{er} janvier 2011 (%) - Insee
- 4 : taux de chômage* au 1^{er} janvier 2011 (%) - Insee
- 5 : taux standardisé des inactifs de 25-54 ans** au 1^{er} janvier 2011 (%) - Insee
- 6 : part de foyers fiscaux non imposés sur le revenu de 2011 (%) - Ministère de l'Économie et des Finances ; DGFIP
- 7 : part de jeunes de 20-29 ans pas ou peu diplômés*** sortis du système scolaire au 1^{er} janvier 2011 (%) - Insee
- 8 : taux d'allocataires au 31 décembre 2012 (pour 100 ménages) - CCMSA, Cnaf, Insee
- 9 : part d'allocataires dépendant de 50 % à 100 % des prestations au 31 décembre 2012 (%) - CCMSA, Cnaf
- 10 : taux d'allocataires du RSA au 31 décembre 2012 (pour 100 ménages) - CCMSA, Cnaf, Insee
- 11 : taux d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2012 (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) - CCMSA, Cnaf, Insee
- 12 : taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2012 (pour 100 personnes de 20-59 ans) - CCMSA, Cnaf, Insee
- 13 : taux d'allocataires ayant droit à une allocation logement au 31 décembre 2012 (pour 100 ménages) - CCMSA, Cnaf, Insee
- 14 : densité de logements sociaux au 1^{er} janvier 2012 (pour 100 résidences principales) - RPLS, Insee

* Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle Emploi), sauf si elles ont mentionné explicitement ne pas rechercher de travail et celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins affirmé rechercher un emploi.

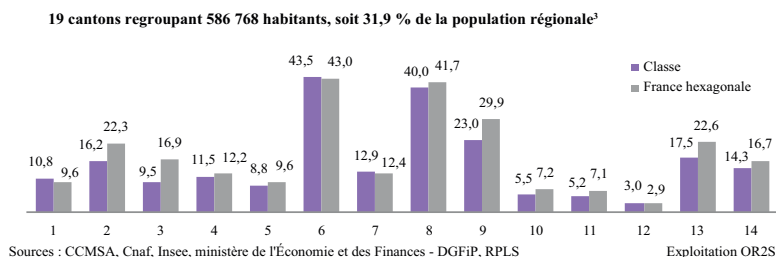
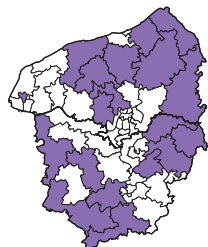
** La standardisation est effectuée sur l'âge et le genre en considérant des tranches d'âges décennales (25-34 ans, 35-44 ans et 45-54 ans). La population de référence est celle de la France entière au RP 2011.

*** Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou uniquement avec le certificat d'études primaires.

² Le découpage cantonal considéré dans ce document, correspondant à celui des décrets d'application publiés en février 2014, n'est pas celui défini au sens administratif constitué en vue de l'élection à l'assemblée départementale. Ces cantons ne respectent pas toujours les limites communales : les communes les plus peuplées sont divisées en plusieurs cantons. Dans les analyses menées ici, les grandes communes ne sont pas découpées en plusieurs cantons mais constituent des entités uniques, les villes. Les petites communes jouxtant ces villes et faisant partie du même canton électoral que celles-ci forment alors à elles seules un « pseudo-canton », la grande ville voisine en formant un autre.

³ Les graphiques de cette double page présentent les valeurs pour la classe et la France hexagonale des quatorze indicateurs considérés pour effectuer la typologie et dont la correspondance entre le numéro et l'intitulé figure dans l'encadré ci-dessus intitulé « Indicateurs représentés graphiquement et utilisés pour effectuer les typologies ». La population mentionnée est celle du recensement de 2011.

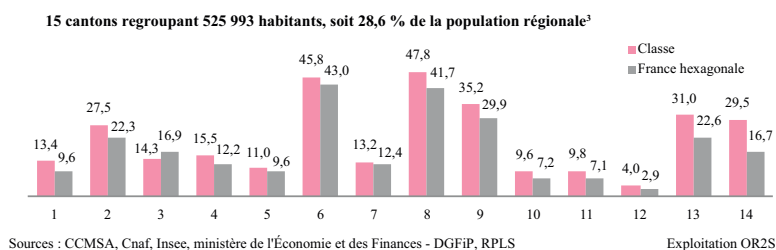
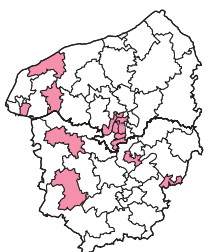
Situation sociale intermédiaire



Composée de cantons essentiellement ruraux situés dans le nord, l'est et le sud / sud-ouest de la région, cette classe abrite des populations aux caractéristiques sociales intermédiaires, légèrement « meilleures » que celles observées en moyenne en Haute-Normandie ou en France hexagonale.

Ce groupe, le plus important en termes de population, réunit les cantons dont la situation sociale peut être qualifiée d'« intermédiaire ». Les caractéristiques sociales de la population y sont proches voire meilleures que celles observées en Haute-Normandie et dans l'Hexagone. Quelle que soit la prestation sociale, les taux d'allocataires sont inférieurs aux moyennes régionale ou nationale ; c'est en particulier le cas pour les allocations logement. Par ailleurs, 23,0 % des allocataires de ces cantons ont des revenus constitués de 50 % à 100 % des prestations sociales, soit une proportion inférieure d'environ 7 points à celles enregistrées aux niveaux régional et national. Cette classe, composée en grande partie de zones rurales, est marquée par des caractéristiques sociales typiques de ces espaces : la part de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs occupés est la plus faible de toutes les classes de la typologie, la densité de logements sociaux (14,3 pour 100 résidences principales) est inférieure à celle observée en région (22,2) ou dans l'Hexagone. De la même manière, les parts d'agriculteurs et d'ouvriers parmi les actifs occupés ou encore le taux de résidences principales sans confort y sont plus élevés qu'ailleurs.

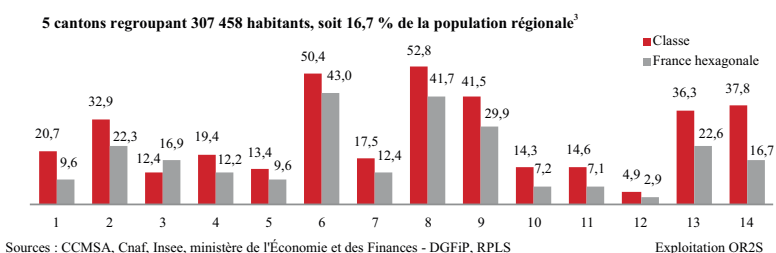
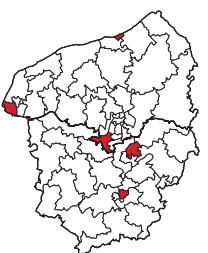
Situation sociale plutôt défavorable



Composée de cantons urbains, cette classe regroupe des territoires qui enregistrent des indicateurs sociaux plutôt défavorables comparativement à ceux observés en moyenne en Haute-Normandie et en France hexagonale.

Quinze cantons urbains composent cette classe : en Seine-Maritime, les cantons de Rouen et de sa périphérie et ceux de Gonfreville-l'Orcher, Fécamp et Bolbec et, dans l'Eure, les cantons de Vernon, Louviers, Bernay et Pont-Audemer. Ils enregistrent des indicateurs sociaux plutôt défavorables en regard des niveaux régional et national. La densité de logements sociaux notamment y est plus élevée qu'en France hexagonale (+ 12,8 points) ; elle est également plus forte qu'en moyenne en Haute-Normandie (+7,3 points). Les allocataires de prestations sociales, quelle que soit la prestation, sont proportionnellement plus nombreux que sur les plans régional et national ; c'est plus sensiblement le cas au sujet des allocations logement : taux de 31,0 % pour les cantons de cette classe contre 23,7 % en Haute-Normandie et 22,6 % dans l'Hexagone. Les familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans y sont également plus nombreuses tandis que la part de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés ou encore la part des inactifs de 25 à 54 ans sont proches de celles observées en région et dans l'Hexagone. Parmi les actifs ayant un emploi, 14,3 % occupent des postes de cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure. Ce chiffre, inférieur à celui relevé en France hexagonale (16,9 %) mais supérieur au taux régional (12,7 %), est très contrasté au sein des cantons de cette classe : ceux de Rouen, Mont-Saint-Aignan et Vernon enregistrent des proportions respectives de cadres et professions intellectuelles supérieures ayant un emploi égales à 25,9 %, 25,7 % et 18,2 % tandis que les douze autres cantons enregistrent en moyenne une part inférieure à 10 %.

Situation sociale défavorable



Composée des communes du Havre, d'Évreux et de Dieppe (formant chacune un canton) et des cantons d'Elbeuf et Val-de-Reuil, cette classe abrite des populations qui cumulent les difficultés sociales. Les indicateurs sociaux sont tous largement plus défavorables que ceux enregistrés en Haute-Normandie et dans l'Hexagone.

Les populations qui résident dans les cantons de cette classe cumulent les désavantages. Le canton de Dieppe est celui dont la situation est la plus défavorable. Plus de la moitié des foyers fiscaux (50,4 % pour l'ensemble des cantons de la classe - 55,9 % pour la commune de Dieppe) ne sont pas imposés sur le revenu contre 43,2 % en moyenne dans la région et 43,0 % dans l'Hexagone. De même, plus de la moitié des ménages bénéficie d'au moins une prestation sociale (52,8 % contre 43,9 % au niveau régional et 41,7 % au niveau national) ; ce taux d'allocataires atteint 58,3 % pour le canton de Val-de-Reuil. En outre, 41,5 % des allocataires ont des revenus constitués de 50 % à 100 % de prestations sociales, une proportion largement supérieure à celles observées en Haute-Normandie et en France. En particulier, le taux de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) est deux fois plus élevé que celui observé dans l'Hexagone (14,6 % contre 7,1 %) tout comme celui du RSA. En outre, la part des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (32,9 %) est nettement plus importante qu'au niveau national (22,3 %) et qu'au niveau régional (21,5 %) ; sur la commune d'Évreux, deux familles sur cinq sont monoparentales. Par ailleurs, la densité de logements sociaux des cantons de cette classe (37,8 pour 100 résidences principales) est largement plus élevée que sur la totalité de la région ou de l'Hexagone. Cette densité est extrêmement forte dans le canton comprenant la ville nouvelle de Val-de-Reuil où elle atteint un taux de 51,9 logements sociaux pour 100 résidences principales. Ce même canton enregistre également un taux particulièrement élevé de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire pas ou peu diplômés : 27,6 % contre 17,5 % dans la totalité de cette classe et 12,4 % au niveau national. Par ailleurs, le taux de fécondité des jeunes femmes de 12 à 20 ans résidant dans les cinq cantons de cette classe est deux fois plus élevé que celui observé dans l'Hexagone.

LES QUARTIERS⁴ DES VILLES LES PLUS PEUPLÉES

Comme le révèle l'analyse présentée dans ce document au niveau cantonal (cf. page 4), les villes considérées dans leur globalité ressortent dans une situation sociale défavorable. Afin de mettre en exergue les inégalités sociales qui existent au sein de chaque ville, mais également entre villes, des analyses ont été menées au niveau des quartiers⁴ des treize villes ayant plus de 17 000 habitants. Les cent deux quartiers analysés ont été partitionnés en quatre classes. Une des classes permet de mettre en avant les zones socialement favorisées, à l'inverse, deux autres les quartiers marqués par des caractéristiques défavorables ; la dernière regroupe les quartiers affichant une situation sociale intermédiaire.

Une situation sociale très contrastée au sein des villes...

Un tiers de la population des treize villes analysées⁵ réside dans un quartier socialement favorisé et, à l'inverse, un peu plus d'un autre tiers habite dans un quartier présentant des caractéristiques sociales défavorables (12,6 % vit dans un quartier très défavorisé et 24,9 % dans un quartier plutôt défavorisé).

...et entre les villes, telle que révélée par le découpage en quatre classes

La répartition de population suivant le profil social est très variable d'une ville à l'autre. Ainsi, les habitants d'Elbeuf et de Dieppe sont en grande majorité en situation de fragilité sociale, avec environ quatre personnes sur cinq qui résident dans un quartier défavorisé ; un tiers des Elbeuviens est même dans une situation sociale très défavorisée. Saint-Étienne-du-Rouvray présente une situation atypique puisque c'est la seule ville étudiée à ne comporter aucun quartier avec des caractéristiques sociales favorables. À l'inverse, les villes de Mont-Saint-Aignan et Grand-Quevilly, qui ne comptent aucun quartier aux caractéristiques sociales défavorables ou plutôt défavorables, ainsi que Sotteville-lès-Rouen, ont une part de population habitant dans des quartiers favorisés avoisinant ou dépassant les 50 %. De manière plus générale, les inégalités sociales sont particulièrement apparentes au sein des communes très peuplées (Rouen, Le Havre, Évreux et Dieppe) où se côtoient quartiers favorisés et défavorisés.

Situation sociale favorable

La classe présentant les caractéristiques sociales les plus favorables compte trente quartiers répartis dans douze des treize villes étudiées⁶ (Saint-Étienne-du-Rouvray faisant exception) et regroupe 34,3 % de la population de la zone d'analyse. Cette classe est la seule à présenter des indicateurs sociaux qui sont pour la plupart meilleurs, sinon proches, de ceux observés au niveau national. Outre le fait que les différents indicateurs sociaux considérés dans l'analyse sont globalement plus favorables pour les quartiers composant cette classe que ceux des trois autres groupes, quelques spécificités supplémentaires sont à mentionner. Ainsi, l'indice de vieillissement est plus élevé qu'ailleurs, la part de personnes âgées de 75 ans ou plus y est plus importante tandis que celle des jeunes de moins de 25 ans y est plus faible. Le constat inverse est relevé pour les classes présentant des caractéristiques sociales défavorables.

Situation sociale intermédiaire

Les vingt-sept quartiers en situation sociale « intermédiaire » concentrent 28,3 % de la population des treize villes étudiées. Deux communes, Dieppe et Elbeuf, ne sont pas représentées dans cette classe. Les indicateurs sociaux sont proches, voire légèrement meilleurs, de ceux observés sur l'ensemble des quartiers analysés. Cependant, ils restent souvent moins bons que ceux observés au niveau national.

Situation sociale plutôt défavorable

Au regard de l'ensemble des quartiers des treize villes analysées, deux classes présentent des caractéristiques sociales défavorables. La classe qui présente une situation un peu moins défavorable regroupe vingt-neuf quartiers répartis dans chacune des treize villes étudiées et abrite 24,9 % de leur population. Il est à noter que le taux de chômage, le taux d'allocataires de l'AAH et la proportion des ouvriers parmi les actifs occupés y sont 1,5 fois plus importants que ce qui est relevé dans l'ensemble de la zone étudiée ; ils sont en outre deux fois plus élevés que les taux hexagonaux. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont peu représentés et deux jeunes de 20-29 ans sur cinq sont peu ou pas diplômés.

Situation sociale défavorable

La classe décrivant la situation sociale la plus défavorable compte seize quartiers répartis dans six communes (les quatre villes les plus peuplées ainsi qu'Elbeuf et Saint-Étienne-du-Rouvray) et concentre 12,6 % de la population des treize villes analysées. Ces quartiers cumulent les difficultés sociales. À titre d'exemple, ceci s'illustre par un taux d'allocataires du RSA largement supérieur à celui observé sur l'ensemble de la zone analysée (2,5 fois plus élevé) et à celui observé au niveau national (4 fois plus élevé). De même, le taux de chômage est également très important : il est près de 2 fois plus important que celui relevé sur les cent deux quartiers et 2,5 fois plus élevé que le taux hexagonal.

Indicateurs utilisés pour effectuer la typologie

Les sept indicateurs ayant permis de déterminer la typologie sociale à l'échelon infra-communal présentée sur cette page et la page ci-contre sont les suivants :

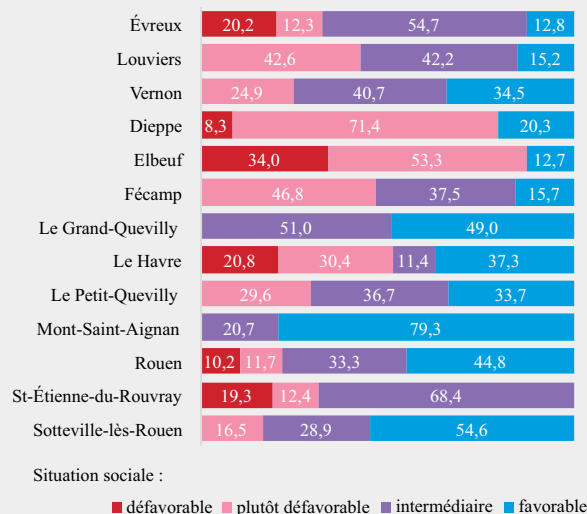
- part des familles monoparentales au 1^{er} janvier 2010 (pour 100 familles) - Insee
- part d'ouvriers parmi les actifs occupés au 1^{er} janvier 2010 (%) - Insee
- taux de chômage au 1^{er} janvier 2010 (%) - Insee
- taux d'allocataires ayant droit à une allocation logement au 31 décembre 2013 (pour 100 ménages) - Cnaf, Insee
- taux d'allocataires du RSA au 31 décembre 2013 (pour 100 ménages) - Cnaf, Insee
- taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2013 (pour 100 personnes de 20-59 ans) - Cnaf, Insee
- taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire en 2013 (pour 100 habitants) - Cnamts, Insee

⁴ Les analyses ne portent pas systématiquement sur les quartiers des villes définis par l'Insee. En effet, dans certains cas, ces quartiers, du fait d'une taille de population trop faible pour disposer d'indicateurs robustes (éviter les variations aléatoires dues à la faiblesse des effectifs), ont dû être regroupés et, dans d'autres cas et si la taille de la population du quartier le permettait, ils ont été dissociés car présentant des caractéristiques sociales relativement hétérogènes. Dans le document, le terme « quartier » renverra au découpage retenu.

⁵ Les treize villes analysées rassemblent 571 301 habitants au recensement de 2010, soit 30,8 % de la population totale régionale. Ce chiffre ne dénombre pas la population des Iris exclus de l'analyse. En effet, certains Iris « non-résidentiels » (zones d'activités, zones industrielles) ont été exclus de l'analyse du fait de leur trop faible population (ce choix exclut 0,7 % de la population des communes étudiées).

⁶ La page ci-contre détaille la composition des classes de la typologie sociale réalisée au sein des villes les plus peuplées.

Répartition de la population suivant le profil social*

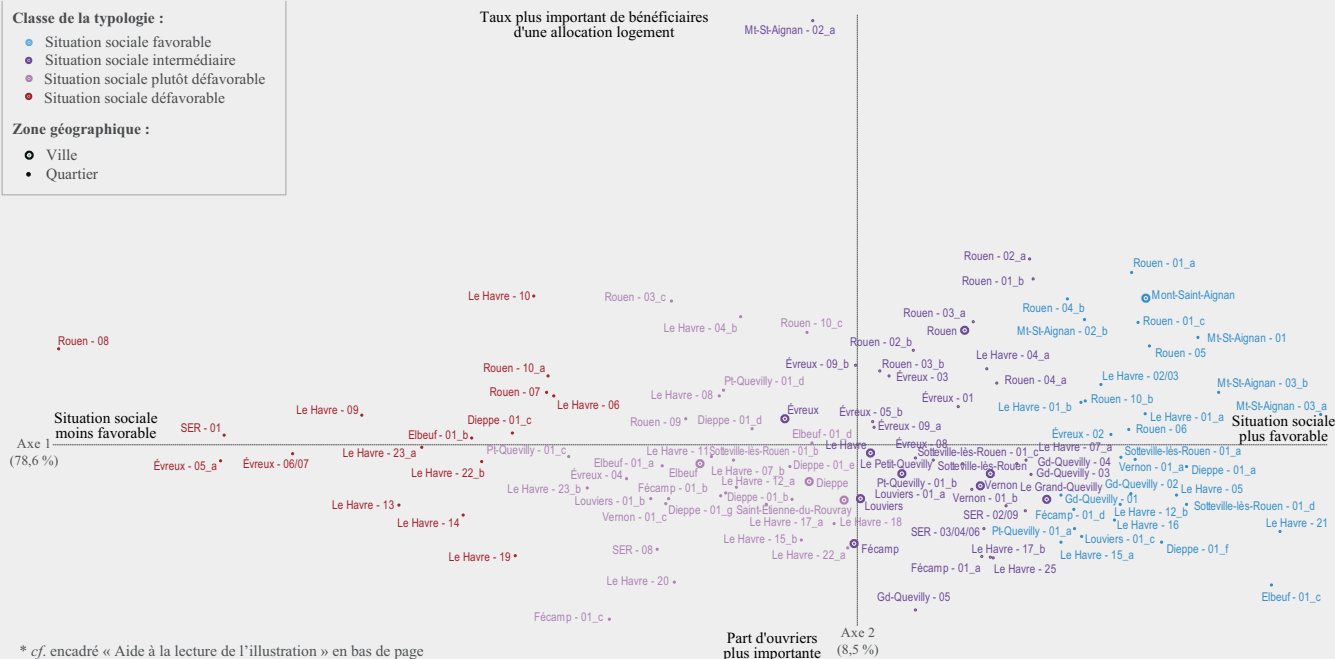


* une typologie sociale en quatre classes a été réalisée au sein des treize villes les plus peuplées de Haute-Normandie ; la population est celle au RP 2010

Sources : Cnaf, Cnamts, Insee

Exploitation OR2S

Typologie sociale* au sein des treize villes les plus peuplées de Haute-Normandie



Sources : Cnaf, Cnamts, Insee

Exploitation OR2S

Composition des classes par ville et correspondance entre les noms des quartiers⁴ et les numéros

Les analyses ont été menées soit sur les quartiers des villes, le regroupement de quartiers ou une partie du quartier. Chaque quartier est identifié par un numéro codé sur deux chiffres. Lorsque le quartier a été dissocié, ce numéro est suivi d'un code sur deux caractères (« _ ») et une lettre permettant d'identifier chaque zone analysée du quartier. Les numéros des quartiers regroupés qui ont été séparés par un slash (/). Cette liste permet la correspondance entre ce code et le nom de la zone analysée, le code figure dans la couleur de sa classe d'appartenance.

- EURE**
- Évreux**
- O1 : Centre Ville
 - O2 : Saint-Michel
 - O3 : Saint-Léger
 - O4 : Nétreville
 - O5_a : Clos au Duc - Le Buisson (Romain Rolland)
 - O5_b : Clos au Duc - Le Buisson (Le Clos au Duc)
 - O6/O7 : ZUP La Madeleine 1 et 2
 - O8 : La Poterie - Les Dominicaines
 - O9_a : Navarre (Hippodrome)
 - O9_b : Navarre (Les Prés Pechet, Jeanne d'Arc)
- Louviers**
- O1_a : Centre Ville, Pampoule - La Ravine, Les Amoureux, Côte de la Justice - Saint-Lubin
 - O1_b : Saint-Jean - Les Hayes Mélines, Maison Rouge, Saint-Germain - Les Acacias, La Londe - Saint-Hildevert
 - O1_c : Le Hamelet - La Roquette - Les Monts
- Vernon**
- O1_a : Bizy, Montgomery - Centre, Saint-Lazare
 - O1_b : Les Églantiers, Gamilly, Paris - Île-de-France, Vernonnnet
 - O1_c : Croix d'Épine - Fontenelles, Futaie - Briqueterie - Blanchères - Pote, Boutardes
- SEINE-MARITIME**
- Dieppe**
- O1_a : Caudé Côté
 - O1_b : Janval (Quatre Vents, Bruyères Ferme des Hospices, Château Michel Feldmann)
 - O1_c : Val Druel
 - O1_d : Saint-Pierre, Centre Ville - Saint-Jacques
 - O1_e : Front de Mer Bout du Quai, Pollet - Cité du Marin, Les Côteaux
 - O1_f : Vieux Neuville, Neuville Lotissements, Paul Bert Puys
 - O1_g : Bel Air, Grands HLM Commerces
- Elbeuf**
- O1_a : Hôtel de Ville, Parc Saint-Cyr, Blin Gare
 - O1_b : Puchot (Grandin, Saint-Jean), Mesliers - Mont-Duve
 - O1_c : Buquet
 - O1_d : Cerisaie
- Fécamp**
- O1_a : La Côte de la Vierge, Le Port, Dugle - Val aux Clercs, Côte Saint-Jacques
 - O1_b : Le Centre, Saint-Benoît - Saint-Ouen, Hôpital
 - O1_c : Le Ramponneau, Val de Bucaille
 - O1_d : Les Vikings, La Plage
- Le Grand-Quevilly**
- O1 : Grand quartier n°1 (Verdun, Camus, Parc Provinces)
 - O2 : Grand quartier n°2 (Roosevelt Est, Sainte-Lucie)
 - O3 : Grand quartier n°3 (Village Scolaire, Delacroix)
 - O4 : Grand quartier n°4 (Chêne à Leu, Plaine de Jeux, Gendarmerie)
 - O5 : Grand quartier n°5 (Le Bourg)
- Le Havre**
- O1_a : Centre Ville (Saint-Michel, Port de Plaisance, Saint-Roch, Saint-Joseph, Bourse)
 - O1_b : Centre Ville (Le Perrey, Porte Océane, Saint-François - Notre-Dame)
 - O2/O3 : Saint-Vincent, Côte Ouest Ormeaux
 - O4_a : Anatole France Danton (Gallieni, Gabriel Péri, Sainte-Anne)
 - O4_b : Anatole France Danton (Douanes, Franklin)
 - O5 : Sanvic
 - O6 : Tourneville
 - O7_a : Côte Est Soquence (Rond Point - Observatoire, Montmorency)
 - O7_b : Côte Est Soquence (Abbaye)
 - O8 : Sainte-Marie - Saint-Léon
 - O9 : Arcole Brindeau
 - O10 : Eure
 - O11 : Points Cardinaux
 - O12_a : Bléville (Sous-Bretonne)
 - O12_b : Bléville (Le Hanail, Mairie, Renaissance)
 - O13 : Mare Rouge
 - O14 : Bois de Bléville
 - O15_a : Mare au Clerc (Bois au Coq, Acacias)
 - O15_b : Mare au Clerc (La Hétraie)
 - O16 : Sainte-Cécile
 - O17_a : Aplemont (Robinson, Saules)
 - O17_b : Aplemont (Saint-Paul, La Pommeraié)
 - O18 : Graville
 - O19 : Vallée Bèreult
 - O20 : Les Neiges
 - O21 : Dollemard
 - O22_a : Mont-Gaillard (Capuchet, Centre Hippique, Sainte-Catherine)
 - O22_b : Mont-Gaillard (Centre, Coulée Verte)
 - O23_a : Caucriauville (IUT, 4 Sergents, Eugène Varlin, Saint-Pierre, Edouard Vaillant, Louise Michel)
 - O23_b : Caucriauville (Mont Le Comte, Jules Ladoumègue, Gérard Philippe)
 - O25 : Rouelles
- Le Petit-Quevilly**
- O1_a : Mairie, Pasteur, L'Hôpital, Les Bruyères
 - O1_b : République, Centre, Flaubert, Les Canadiens
 - O1_c : Nobel (Nord, Sud)
 - O1_d : Saint-Julien
- Mont-Saint-Aignan**
- O1 : Grand quartier n°1 (Les Oiseaux-Deux Bois, Les Coquets, Le Cotillet)
 - O2_a : Grand quartier n°2 (Pléiade - Gendarmerie, Université)
 - O2_b : Grand quartier n°2 (Colbert, Chaufferie)
 - O3_a : Grand quartier n°3 (Gallieni - Saint-André, Saint-André - Les Bulins)
 - O3_b : Grand quartier n°3 (Le Village, La Vatine)
- Rouen**
- O1_a : Centre Rive Droite Ouest (Carnes Saint-Maclou, Vieux Marché Palais de Justice)
 - O1_b : Centre Rive Droite Ouest (Vieux Marché Saint-Patrice, Beauvoisine)
 - O1_c : Centre Rive Droite Ouest (Vieux Marché Sud Saint-Éloi, Grand-Pont - Général Leclerc)
 - O2_a : Centre Rive Droite Est (Place Saint-Marc, Croix de Pierre, Saint-Nicaise)
 - O2_b : Centre Rive Droite Est (Martainville)
 - O3_a : Centre Rive Gauche (Île Lacroix, Saint-Sever Emmurées, Saint-Sever Ouest Faïenciers)
 - O3_b : Centre Rive Gauche (Saint-Sever Est)
 - O3_c : Centre Rive Gauche (Orléans)
 - O4_a : Quartiers Ouest (Sacré Cœur, Zone Portuaire Nord)
 - O4_b : Quartiers Ouest (Fond du Val Chasselière, Pasteur Madeleine, Cauchoise Saint-Gervais Ouest)
 - O5 : Côteaux Nord
 - O6 : Quartiers Est
 - O7 : Sapins
 - O8 : Châtelet - Lombardie
 - O9 : Grand-Mare
 - O10_a : Saint-Clément - Jardin des plantes (Voltaire - Grammont)
 - O10_b : Saint-Clément - Jardin des plantes (Trianon - Jardin des Plantes, Saint-Clément Méridienne)
 - O10_c : Saint-Clément - Jardin des plantes (Saint-Clément Pépinières, Saint-Clément Jean Rondeaux)
- Saint-Étienne-du-Rouvray**
- O1 : Grand quartier n°1 (Château Blanc)
 - O2/O9 : Grand quartier n°2 et n°9 (Champ de Courses, Joliot-Curie, Castors-Aviateurs, Technopôle)
 - O3/O4/O6 : Grand quartier n°3, n°4 et n°6 (Cité des Familles, Bic Auber, Parc Fleury, Langevin-Barbusse, Ruelle Danseuse)
 - O8 : Grand quartier n°8 (La Houssière, Hartmann)
- Sotheville-lès-Rouen**
- O1_a : Émile Zola, Salva - Trianon, Canadiens, 14 Juillet
 - O1_b : Gadeau de Kerville, Ferdinand Buisson
 - O1_c : Grenet - Eauptel, Victor Hugo, Centre, Lods
 - O1_d : Bertel, Toit Familial - Bruyères, Jardins du Stade

Aide à la lecture de l'illustration : l'illustration de cette page correspond au plan factoriel 1-2 de l'ACP réalisée à partir de sept indicateurs sociaux. Chaque point correspond à un quartier (pour les plus petits) ou à une ville (pour ceux de taille plus importante). À partir de l'ACP une typologie en quatre classes a été définie, un code couleur a été attribué à chaque classe, chaque point apparaît dans la couleur de sa classe. Plus le point est situé à gauche du plan factoriel plus le quartier (ou la ville) auquel il correspond présente une situation sociale défavorable (axe 1) et, inversement, plus il est à droite plus il présente une situation favorable. Le deuxième axe se caractérise par un taux plus élevé d'allocataires ayant droit à une allocation logement (pour les points situés en haut du graphique) et une proportion d'ouvriers parmi les actifs occupés plus importante (pour ceux situés en bas du graphique).

SYNTHÈSE



HAUTE-NORMANDIE

En termes d'aide à la décision, disposer d'un état des lieux actualisé, tel que celui-ci qui aborde la thématique sociale, ou qu'il traite d'un autre domaine, est incontournable dans le cadre de l'accompagnement des politiques publiques. C'est bien dans cet objectif qu'a été conçu cette plaquette et que les analyses qui y sont présentées, à différents niveaux géographiques, ont été élaborées. Celles-ci décrivent, de façon assez précise, l'hétérogénéité des situations sociales, offrant ainsi aux différents décideurs des éléments concrets pour l'élaboration de leurs priorités.

Quatre niveaux géographiques ont ainsi été décryptés à partir des indicateurs les plus discriminants en regard de chacun des territoires. Deux permettent de situer la Haute-Normandie, à travers deux de ses composantes (départements et arrondissements), au regard des autres régions de France dans la même partition. Les deux autres échelons retenus descendent à un degré plus fin : les cantons dans leur nouveau découpage de février 2014 en comparaison avec la moyenne nationale et les quartiers ; ces derniers ne concernent alors qu'une petite partie de la Haute-Normandie, à savoir les treize villes les plus peuplées.

Parmi l'ensemble des départements de l'Hexagone, même si les deux haut-normands se retrouvent globalement dans une situation relativement défavorable, il existe des différences entre eux. La Seine-Maritime apparaît ainsi dans la situation sociale la moins favorable des départements hexagonaux tandis que l'Eure se trouve dans une position intermédiaire, avec néanmoins de fortes différences infra-départementales. Ainsi, l'arrondissement de Dieppe en Seine-Maritime est socialement plus proche des arrondissements des Andelys et d'Évreux situés dans l'Eure que de ceux du Havre ou de Rouen pourtant en Seine-Maritime. C'est sur Bernay que la situation sociale apparaît comme la plus favorable des arrondissements hauts-normands.

Au niveau cantonal, les analyses font ressortir de fortes inégalités sociales. Les cantons constitués par les pôles urbains cumulent les désavantages sociaux alors qu'à l'inverse, ceux situés dans la couronne de ces pôles urbains se trouvent dans une position sociale plus favorable. Parmi les autres cantons, ceux composés de petites villes se caractérisent par un contexte social relativement défavorable et les communes rurales ont un positionnement intermédiaire, se retrouvant finalement à un niveau peu éloigné des moyennes régionale et nationale.

Même si les communes les plus peuplées de la région appartiennent toutes à des territoires qualifiés de « défavorables » ou « plutôt défavorables », cela ne signifie pas qu'elles abritent uniquement des populations fragiles. En effet, les contrastes entre quartiers sont extrêmement forts. Autrement dit, les villes concentrent les inégalités sociales, comprenant des populations relativement favorisées et d'autres dans une situation de forte précarité. Le Havre et, à un degré moindre, Évreux et Rouen constituent les villes présentant le plus de diversité. Pour le Havre, elle s'illustre par un rapport globalement de 50/50 entre population vivant dans un quartier plutôt favorisé ou plutôt défavorisé. Deux communes connaissent une situation sociale difficile pour nombre de ses habitants : il s'agit de Dieppe et d'Elbeuf avec autour des quatre cinquièmes de la population en situation fragilisée. À l'inverse, Mont-Saint-Aignan et Le Grand-Quevilly, et, à degré moindre, Sotteville-lès-Rouen se retrouvent en plutôt bonne situation. Ainsi, les deux premières communes ne comptent aucun quartier défavorisé. En outre, Mont-Saint-Aignan est la seule positionnée dans la classe affichant une situation sociale favorable, avec quatre habitants sur cinq dans cette situation. Cependant, cette commune demeure dans une situation moins favorable au regard des situations régionale et nationale.

Pour conclure, la Haute-Normandie se retrouve parmi les régions de l'Hexagone qui connaissent les situations sociales les plus difficiles. Cela ne signifie pas pour autant que l'intégralité de la population soit dans une situation précaire : il existe ainsi, dans des périmètres parfois restreints, des zones fort contrastées. Déterminer celles-ci et surtout connaître les caractéristiques de ces fragilités, c'est ce qu'essaie de proposer ce document tout en sachant qu'il ne constitue qu'une toute petite pierre à l'édifice de la compréhension des questions sociales. Dans le contexte économique actuel, il soulève au final plus d'interrogations qu'il n'apporte de réponses, notamment en regard d'éventuelles pistes d'actions.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTE-NORMANDIE



Ce document a été imprimé à 200 exemplaires en novembre 2014 par l'OR2S.

Il a été réalisé avec le soutien financier de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie, de la Région Haute-Normandie et de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie.

Il a été rédigé par Angélique Lefebvre, François Michelot, Sophie Debuissier, Nadège Thomas et Alain Trugeon.
Il a été mis en page par Sylvie Bonin.

Directrice de la publication : D'Élisabeth Lewandowski.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Antenne de Haute-Normandie : 115, Boulevard de l'Europe - 76100 Rouen - Téléphone : 07 71 13 79 32
Adresse Mail : infohn@or2s.fr - Sites Internet : www.or2s.fr - www.pf2s.fr